

MEURTHE-ET-MOSELLE Environnement

# Le massif de Haye enfin classé !

C'est fait. le massif de Haye est classé « forêt de protection ». Soit le niveau le plus élevé de préservation. De quoi ravir Raynald Rigolot, président de Flore 54, à la manœuvre depuis 2006.

Plus la bataille est difficile, plus la victoire est belle. 12 ans de négociations avec trois gouvernements successifs auront été nécessaires. Mais le décret est enfin paru ce mardi au journal officiel : un peu plus de 10.000 hectares du massif de Haye sont classés en forêt de protection. Soit le niveau de préservation le plus élevé dans le domaine. Autrement dit, le périmètre défini est aujourd'hui à l'abri du grignotage.

Inutile de dire que Raynald Rigolot, président de Flore 54 accueille la nouvelle avec une immense satis-

## 10.414

hectares de la forêt de Haye qui en compte environ 12.000 sont dorénavant classés.

faction, C'est ce réseau associatif qui, dès 2006, a déposé une demande de classification. « Après la tempête de 1999, personne ne trouvait plus d'intérêt à cette forêt dévastée. Dans les années 2000, on recensait une vingtaine de projets qui l'impactaient directement ou indirectement. Par exemple, 300 hectares, entre Laxou et Brabois, menaçaient d'être détruits pour une sortie d'autoroute... »

Flore 54 a remué ciel et terre sans jamais capituler. « On a dû taper du poing sur la table plusieurs fois. Parce que le dossier restait visiblement sous la pile... Mais nous avons été épaulés par différents partenaires ».

### « Ténacité récompensée »

Et de citer notamment quatre élus particulièrement mobilisés : Laurence Wieser, aujourd'hui maire de Laxou ; Olivier Jacquin et Pierre Baumann, alors conseillers généraux et enfin, Dominique Potier, le député, à l'époque président de la communauté de communes de Toul. Un travail administratif colossal a été mené : les terrains qui composent l'emprise foncière appartiennent à des milliers de propriétaires qu'il a fallu contacter.

Suite à l'enquête publique, en 2014, 40 kg de documents ont d'ailleurs été remis au ministre de



Le classement protège le périmètre du grignotage. Photo Archives ER.

l'Agriculture et de la Forêt d'alors, Stéphane Le Foll.

Puis l'affaire a suivi son cours. Doucement. « Le fait qu'on demande de pouvoir procéder à des fouilles archéologiques sur cette zone habitée avant le XI<sup>e</sup> siècle a aussi ralenti un peu le processus », concède Raynald Rigolot. La modification du code forestier en

avril 2018 a permis de lever ce dernier obstacle...

« C'est une belle histoire collective », se réjouit Dominique Potier. « La loi nous protège désormais de tout risque d'atteinte à la biodiversité et à la contribution à l'équilibre climatique de ce qui devient la 3<sup>e</sup> plus grande forêt classée de France et le 1<sup>er</sup> bien commun du sud

Lorrain ». « Je salue aujourd'hui la décision du Conseil d'Etat », réagit de son côté dans un communiqué le sénateur Olivier Jacquin. « Avant toute chose, c'est l'engagement associatif qu'il faut saluer. La ténacité des associations de défense de l'environnement menées par Flore 54 est enfin récompensée ».

Valérie RICHARD